Nations Unies S/2018/398

Conseil de sécurité

Distr. générale
27 avril 2018
Français
Original :

Lettre datée du 26 avril 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous communiquer mon premier rapport sur les travaux du Conseil à sa quatre-vingt-quatrième session, qui s'est tenue à Genève le 25 avril 2018. Vous trouverez ci-joint le texte complet des conclusions adoptées par le Conseil ainsi que d'autres documents*. Je tiens toutefois à appeler votre attention sur quelques-unes des questions abordées durant la session.

À la séance plénière d'ouverture, le Conseil d'administration a entendu les représentants de l'Iraq, y compris ceux du Comité d'experts financiers, qui est chargé du contrôle des recettes pétrolières de l'Iraq, et les représentants de l'Office koweïtien d'évaluation des indemnités.

Le Conseil d'administration a examiné les rapports concernant les travaux entrepris par la Commission depuis sa précédente session. Il s'est félicité que les versements au Fonds d'indemnisation aient repris en janvier 2018, conformément à la décision 276 (2017), et que les dispositions prises avant 2015 concernant le transfert de fonds du Gouvernement iraquien au Fonds soient demeurées inchangées. Le Conseil s'est également réjoui du récent versement de 90 millions de dollars effectué en règlement de la dernière demande d'indemnisation encore en cours.

Il s'agit du premier paiement effectué depuis octobre 2014. À cet égard, on voudra bien se souvenir qu'en raison des conditions de sécurité extraordinairement difficiles que connaissait l'Iraq et des difficultés budgétaires inhabituelles qui en avaient résulté, le Conseil d'administration avait accordé au Gouvernement iraquien trois reports consécutifs d'un an de ses obligations de versement. Le Conseil a remercié le Gouvernement iraquien pour sa détermination constante à se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité et aux décisions du Conseil d'administration.

À ce jour, la Commission a versé 47,9 milliards de dollars. Il lui reste donc à verser environ 4,5 milliards de dollars au titre de la seule demande d'indemnisation toujours en suspens, à savoir celle introduite par le Gouvernement koweïtien au nom de la Kuwait Petroleum Corporation. En 2000, cette société s'était vu octroyer 14,7 milliards de dollars au titre des pertes de production et de la baisse des ventes consécutives aux dommages causés aux champs de pétrole koweïtiens. Cette indemnité a été la plus élevée jamais octroyée par la Commission.

* Non inclus dans le présent document.

18-06767 (F) 010518 020518

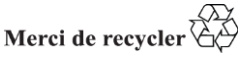

La prochaine session du Conseil d'administration devrait en principe se tenir le 7 novembre 2018.

Le Président du Conseil d'administration,
(*Signé*) Zbigniew **Czech**